

# Civils de la Défense

Plateforme de recrutement de personnel civil  
contractuel du ministère des Armées

## Officier de sécurité des systèmes d'information F/H

Paris 15e Arrondissement, 75, Paris, Île-de-France

<b>Type de contrat</b>	<b>Niveau d'études</b>
CDI	Bac + 5 ( MASTER - DEA - DESS - ING) ou équivalent
<b>Prise de fonction souhaitée</b>	<b>Date limite de candidature</b>
02/09/2024	-
<b>Domaine professionnel</b>	<b>Niveau d'expérience</b>
Cybersécurité	Confirmé (5 à 10 ans)
<b>Rémunération</b>	<b>Avantages liés au poste</b>
mensuel net annuel brut (selon expérience)	-
<b>Contraintes particulières d'exercice</b>	<b>Télétravail</b>
-	Oui

### Descriptif de l'organisation

Force d'expertise, d'essais et d'ingénierie au sein du Ministère des Armées. La DGA a pour mission d'équiper les armées de façon souveraine, de préparer le futur des systèmes de défense, de promouvoir la coopération européenne et de soutenir les exportations.

### Descriptif des missions

En tant qu'OSSI d'un portefeuille de directions de la DGA, vous êtes en charge de définir et de mettre en œuvre la politique de sécurité des systèmes d'informations (SSI) de vos entités. Faire adhérer l'ensemble du personnel à la politique de protection de l'information, maîtriser les risques liés aux nombreux SI en leur appliquant le processus d'homologation, suivre l'évolution technique des matériels informatiques et des réseaux, des activités internes du centre, de la législation et de la réglementation...

Vos défis quotidiens seront nombreux et variés !

### Profil recherché

Les responsabilités ne vous font pas peur ? Vous savez échanger avec les hautes autorités,

manager une équipe et emporter l'adhésion de tous dans vos activités quotidiennes, en vous conformant à un haut niveau d'exigences réglementaires ? Le soleil et le bon air parisien vous attire ?

N'hésitez plus : postulez vite et rejoignez-nous !

## **Process de recrutement**

Le poste pouvant nécessiter d'accéder à des informations relevant du secret de la défense nationale, le titulaire fera l'objet d'une procédure d'habilitation, conformément aux dispositions des articles R.2311-1 et suivants du Code de la défense et de l'IGI n°1300 du 09 août 2021.